

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2007

Absents : André Boichon( pouvoir de vote donné à Jean-marc Place) et Marie Hélène Briat (pouvoir de vote donné à Louis Bouchet)

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent, informe des demandes de permis de construire en-cours et aborde ensuite l'ordre du jour.

Une délibération est nécessaire pour tenir compte des dotations définitivement attribuées à la commune, depuis le vote des budgets : baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et hausse de la DSR (dotation de solidarité rurale).

De même une délibération doit être prise pour l'affectation du résultat 2006 du CCAS avec report sur l'année suivante.

M. le Maire précise par ailleurs que le taux d'aide du Conseil Général qui s'appliquera à la commune sera désormais de 45% et non plus de 50%.

### **1. Etude de la traversée du centre-bourg**

M. le Maire présente M. de Hoz du bureau d'études Pollen accompagné d'une stagiaire, venus présenter leurs premières conclusions et leurs préconisations en matière d'aménagements de la traversée du Pavé.

Le parti pris pour l'étude a été de rétrécir l'emprise de la voie pour :

- limiter les vitesses excessives,
- limiter le stationnement intempestif
- limiter le passage de gros camions
- amener plus de végétal

Pour ce qui est du choix des matériaux, l'aménagement réalisé autour d'Amasis servira d'exemple à suivre, même si à défaut de pavé en granit, une solution en béton désactivé, moins onéreuse mais qui s'en rapproche, sera proposée.

L'étude s'est faite en distinguant différentes tranches ou zones d'aménagement possible du carrefour du Ravat jusqu'au pont de La Brandisse. L'estimation financière n'a pas encore été faite, dans l'attente de la validation par cette séance de conseil des partis d'aménagement proposés.

La chaussée ou bande roulante serait ainsi limitée à 4,8m du côté du Ravat et à 5m du côté de La Brandisse. Un cheminement piéton sécurisé de 1,2m sera aménagé (s'il s'agissait de création de trottoir la largeur à respecter serait de 1,4m)

### **Côté Ravat**

6 arbres haute tige seraient plantés, des petits murets en pierre d'une hauteur de 50 cm seraient construits. Le principe de l'axe de l'ancienne RD serait gardé. Le stationnement serait réorganisé.

La question du carrefour est évoquée, avec le problème du stationnement anarchique actuel. Des solutions seraient à chercher, en lien avec les travaux d'assainissement et le busage de certains fossés.

### **Place de la Mairie**

Du stationnement serait créé le long du petit jardin, des plantations en pot (et non en massif à cause des réseaux) sont proposées.

Le croisement est revu avec une proposition d'installer un cédez le passage pour ceux qui viendraient du Ravat, un espace végétal serait proposé devant le salon de coiffure.

### **Salle des fêtes**

Il est proposé de limiter l'entrée côté RD 8 avec une haie, un portail et de délimiter précisément une zone piétons de la zone de stationnement possible des véhicules à proximité de la salle des fêtes, côté place, le mur serait abaissé pour en faire un mur-banquette.

### **Place des Marcilly de France**

Il est proposé que la verrière métallique de la mairie soit prolongée en pergola végétalisée  
Il est suggéré de déplacer le mécanisme de la bascule de ce côté-ci et de le rendre visible sous vitrine.  
Il est proposé de doubler la haie d'arbres côté sud pour créer un cheminement piéton le long de cette place.

### **Côté boulangerie – La Brandisse**

Un alignement d'arbres, avec stationnement alterné et palissade végétalisée, est proposé côté plaine. Le trottoir est prévu du côté des bâtiments. Il est proposé de déplacer le monument aux morts pour lui donner plus de centralité en le mettant à la place de l'ancienne bascule. A ce niveau serait aménagé un parvis au travers de la chaussée. Des stationnements-minute devant la boulangerie seraient aménagés.

Le conseil valide l'ensemble des propositions faites par le bureau d'études et lui demande maintenant de les chiffrer. La première tranche à réaliser, selon les financements serait liée aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales côté Ravat.

## **2. Groupement rural jeunes**

M. le Maire souhaite la bienvenue à M.M. Barthélémy, Béal et Thiollier venus présenter l'entente officielle entre les 2 clubs de foot pour les jeunes pour la saison prochaine.

Cette structure regroupera 192 jeunes, des débutants aux moins de 18 ans, sur les 5 communes de Chalain d'Uzore, Champdieu, Marcilly le Châtel, Marcoux et Pralong. L'objectif est de regrouper les moyens d'encadrement pour les rendre encore plus performants : 17 encadrants actuellement, 2 diplômés, des diplômés en-cours.

Les structures des clubs sont en bon état, se pose tout de même le problème des terrains et l'insuffisance de terrains pour les entraînements, si l'on veut réserver les terrains pour les épreuves. Aussi, des solutions sont à l'étude en ce moment par les dirigeants en lien avec les communes concernées. Parmi les solutions, le synthétique est envisagé. Des exemples sur Cellieu et Bourg Argental seront visités.

L'entente sportive de Champdieu et Marcilly sera présidée par M. Eric Barthélémy, Olivier Thiollier en sera vice-président, Laurent Villard, trésorier et Jean-Baptiste Richard secrétaire.

Son « baptême » est prévu pour le samedi 26 mai à 10h30.

## **3. Urbanisme**

### **La Garde**

Le conseil examine le plan de division présenté pour les parcelles, propriété de M. Ladret à La Garde, situées en zone AuC. Le plan réalisé par Maître Bouniard garantit l'accès de toutes les parcelles sans aucun blocage de l'une par l'autre.

### **Le Vieux Bourg**

Est à l'étude la possibilité de vendre une quarantaine de m<sup>2</sup> de terrain appartenant au domaine privé de la commune, situés à l'arrière d'une maison et le long d'un chemin rural, à la demande de M. Lachand.

### **Le Bizay**

Le conseil lance la procédure de bien sans propriétaire connu pour les 25m<sup>2</sup> de bâtiment appartenant à Mlle Bloch, dernière propriétaire figurant au cadastre, non retrouvée, ainsi que ses ayants droit. La commune pourra dès lors en devenir propriétaire.

### **Le Pavé**

Une réflexion est en-cours sur les anciens locaux du garage Rossigneux, devenus propriété de M. Masson.

#### **4. Divers**

La convention qui lie la commune à l'AFR, association familles rurales pour la médiathèque, doit être modifiée pour inclure l'assurance risques pour couvrir les accidents des bénévoles durant le transport pour aller chercher les livres.

Le samedi 21 juillet, la ville de Marcilly accueillera un rassemblement de descendants d'une famille De Chazal, demeurant à La Morandin au XVIIIème siècle et émigrés à l'île MAURICE. Information sera donnée dans l'Ecureuil de juin 2007. .